



Soupçons de favoritisme à la mairie de Sarcelles, une enquête ouverte

Le parquet de Pontoise a ouvert une enquête après un signalement au procureur d'un agent municipal, début février. Cette convention prévoit, notamment, des travaux de rénovation énergétique.

Une enquête préliminaire a été ouverte à propos d'une convention signée entre le maire PS de Sarcelles avec la société Energie Confort de France. LP/A.C

Par **Victor Tassel**

Le 13 octobre 2020 à 20h43

Simple volonté de rénover les bâtiments publics ou histoire de gros sous ? Le parquet de Pontoise a ouvert une enquête préliminaire, confiée à la direction régionale de la police judiciaire (DRPJ) de Versailles, pour des soupçons de favoritisme, à la mairie de Sarcelles (Val-d'Oise). Elle concerne, plus précisément, une « convention relative à la réalisation d'économies d'énergie financée par le dispositif des certificats d'économies d'énergie » (CEE). Elle a été signée par la main du maire (PS) Patrick Haddad, le 24 janvier dernier, avec la société Energie Confort de France (EC France). Très technique, ce marché prévoit des travaux de rénovation énergétique des bâtiments publics.

Un signalement fait au procureur par un agent municipal

Cette enquête fait suite à un signalement, le 17 février, au procureur de la République, par un agent municipal. Ce dernier a été entendu pendant plusieurs heures par les enquêteurs de la DRPJ, fin septembre. Le fonctionnaire estime que la convention a été signée « en violation des principes fondamentaux de la commande publique ». Aucun appel d'offres n'a, en effet, été émis.

« Il n'y en a pas l'obligation puisque la municipalité ne dépense pas d'argent. Ce sont les fournisseurs d'énergie qui payent, après un contrôle des travaux effectués, justifie Patrick Haddad. Cette convention, vérifiée par le service juridique, avait pour objet d'expérimenter le dispositif des CEE. Elle a été concluante, nous allons prochainement lancer un appel d'offres pour rénover l'ensemble des bâtiments publics de la ville. »

Une convention qui ne serait qu'un doublon d'un marché public

Le fonctionnaire qui a alerté le procureur de la République estime, surtout, que les travaux prévus par la convention sont déjà couverts... par le marché public du chauffage, établi en 2018. La convention ne serait qu'un doublon, servant des intérêts privés. « Les CEE attirent des entreprises en tout genre. Il y a énormément d'argent à se faire, pense savoir un agent administratif du secteur. Des entrepreneurs viennent toquer aux portes des mairies depuis plusieurs mois... »

A Sarcelles, l'entreprise choisie pour réaliser les travaux interroge également. Jusqu'à un changement d'activité, signifié fin 2019, EC France était une entreprise de « peinture et de verrerie », très loin du domaine de la rénovation énergétique... « Beaucoup de sociétés, ayant des activités connexes dans le BTP, se sont positionnées sur ce nouveau marché des CEE, justifie Patrick Haddad. J'ajoute que l'entreprise est basée à Sarcelles. Cela permet aussi de faire vivre l'économie locale. »

Certains pointent, aussi, une possible influence de Mike Chikli, proche de Patrick Haddad. C'est chez lui, par exemple, qu'a été organisée la fête après la victoire du nouveau maire aux élections municipales. Connu de tous dans la commune, il compte dans la communauté israélite, à travers, notamment, le salon de coiffure de sa femme, avenue de la division Leclerc.

Lésé après la construction de deux immeubles sur des terrains mitoyens de sa maison, il aurait ainsi reçu « une faveur », selon ses détracteurs. Il aurait menacé ce même agent des services techniques pour qu'il lui fasse « visiter les installations de chauffage », selon les termes inscrits dans le signalement au procureur, et fait pression pour obtenir la convention.

« Les élucubrations de chacun, ce n'est pas mon affaire ! »

L'intéressé se défend de tout lien avec la société prestataire. « Je n'ai rien à voir là-dedans, rétorque Mike Chikli. Je n'ai aucun lien avec EC France, je ne suis pas salarié ! Celui qui me dénonce est un fou ! »

Pourtant, sur un profil LinkedIn - réseau social professionnel - il se présente comme « Directeur commercial chez EC France » ...

« Je n'ai pas signé de convention avec monsieur Chikli, mais avec Grégory Fartourkh, chargé d'affaires pour EC France, qui a des références dans le domaine, ajoute Patrick Haddad. Qui est ami avec qui, les élucubrations de chacun, ce n'est pas mon affaire ! »

Les « CEE », qu'est-ce que c'est ?

Le dispositif des certificats d'économies d'énergie, permet à des particuliers ou des collectivités de rénover leurs installations pour améliorer la performance énergétique. Créé en 2006 par l'Etat, il vise à inciter les grands fournisseurs d'énergie à participer au travail de rénovation énergétique. Tout cela dans le cadre du système dit de « pollueur – payeur ». Ni les foyers, ni les collectivités ne déboursent d'argent. Après les travaux, la société prestataire se retourne vers un fournisseur d'énergie (électricité, carburant, gaz...) - appelé « obligé » - pour se voir délivrer des certificats d'économies d'énergie, et toucher son dû.

« C'est grâce à ce dispositif que s'organisent toutes les escroqueries sur les isolations à 1 euro, ou autour de la taxe carbone, décrypte un connaisseur. Il y a énormément d'abus et de dérives. Des entrepreneurs douteux, conscients qu'il y a de l'argent à se faire, démarchent sans arrêt des foyers ou des collectivités locales. »